

ARRETE n° 26-0514

Portant nomination des référents lanceurs d'alerte

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 715-3,
Vu le Code de la Fonction Publique et notamment les articles L. 135-1 à L. 135-5,
Vu la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et notamment les article 6 à 16,
Vu le Décret n° 2026-311 du 24 avril 2026 portant modification du décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte,
Vu la circulaire du 26 juin 2024 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans la fonction publique,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE**Article 1 :**

Les référents lanceurs d'alerte de l'UTT désignés sont :

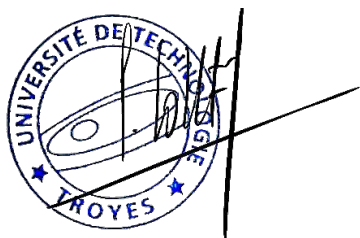
- Charles DELERM
- Emilie PETITDEMANGE

Article 2 :

La mission des référents lanceurs d'alerte est de recueillir les signalements émis par les lanceurs d'alertes, telles que définies par l'article 6 de la loi du 9 décembre 2016 susvisée.

Les référents lanceurs d'alerte sont désignés à compter du 9 septembre 2026 pour une durée de 3 ans.

Fait à Troyes, le 9 septembre 2026

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTTOriginal : Service des Affaires JuridiquesCopies : Intéressés

DRH

Directeur Adjoint

Diffusion générale : www.utt.fr

Vu par les intéressés

Le : 09/09/2026

Emilie PETITDEMANGE



Charles DELERM


Charles DELERM
DRH